

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

185/2020

OBJET : PERMISSION DE VOIRIE RUE DE KERDIVIZIEN

Le Maire de la commune de Plougonvelin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques,

Vu l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R.20-47 du code des postes et communications électroniques,

Vu la demande de permission de voirie, présentée par la société TPC OUEST aux fins d'occupation du domaine public routier communal, rue de Kerdivizien

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : La société TPC OUEST, dans le cadre du chantier rue Hent Ar Stivel, est autorisée à stationner rue de Kerdivizien, à compter du 23 novembre 2020. La durée des travaux est estimée à 3 semaines

ARTICLE 2 : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public.

ARTICLE 3 : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 17 novembre 2020

Le Maire,
Bernard GOUEREC

